

Conformément à sa mission d'observation et de diffusion et en se fondant sur ses travaux et ses publications des dernières années, l'Observatoire québécois du loisir propose une lecture actuelle des enjeux du loisir public. Elle le fait au moment où les pratiques de loisir de la population changent et où les fonds publics connaissent un ralentissement, quand ce n'est pas la vision elle-même du rôle des institutions publiques en loisir qui se modifie.

Cet exercice a déjà été mené en 2007 (vol. 5, nos 2 et 3, 2007) sous le titre *Les 12 travaux du monde du loisir : les enjeux politiques, technologiques, administratifs et environnementaux*. Neuf ans plus tard, où en sommes-nous ? Comment le contexte a-t-il remodelé les enjeux mentionnés ou en a-t-il généré d'autres ? Ce sont là les questions auxquelles tente de répondre l'OQL en publiant une série de trois bulletins sur ce sujet.

Le présent bulletin traite de la dimension sociale des enjeux qui affectent le loisir public québécois. Un second suivra sur les enjeux politiques et la modernisation de l'offre de service en loisir. Finalement, le troisième abordera les défis administratifs et professionnels en loisir public.

A. Les enjeux dans la mission et les travaux de l'OQL

Depuis maintenant 13 ans, l'OQL accumule des informations et des analyses sur le système de loisir public québécois. Il a publié plus de 200 bulletins, quelque 40 articles de fond dans la revue *Agora Forum* et présenté plus de 75 conférences et ateliers au Québec, ce qui représente le fruit d'une somme importante de recherche en matière de tendances et d'enjeux. Ce travail s'est effectué en vertu de sa mission, qui consiste à « éclairer les décisions des acteurs du loisir public en repérant et rendant compte des tendances en matière d'attentes de la population, de pratiques professionnelles, de politiques publiques et de l'ensemble des facteurs qui composent leur environnement ». C'est dans cette riche matière que nous avons puisé pour traiter des enjeux actuels du loisir public.

B. Enjeux sociaux : identification et portée

En 2007, trois enjeux sociaux étaient mis en évidence : le vieillissement de la population, le « vivre ensemble » et la pauvreté sociale et économique croissante. En 2016, ces mêmes enjeux sont toujours présents, plus accentués et mieux documentés. S'y ajoutent l'enjeu de la désinstitutionnalisation des pratiques de loisir illustrée par la pratique libre et celui d'un nouveau rapport au temps de loisir et à l'expérience de loisir.

Changements démographiques structurants

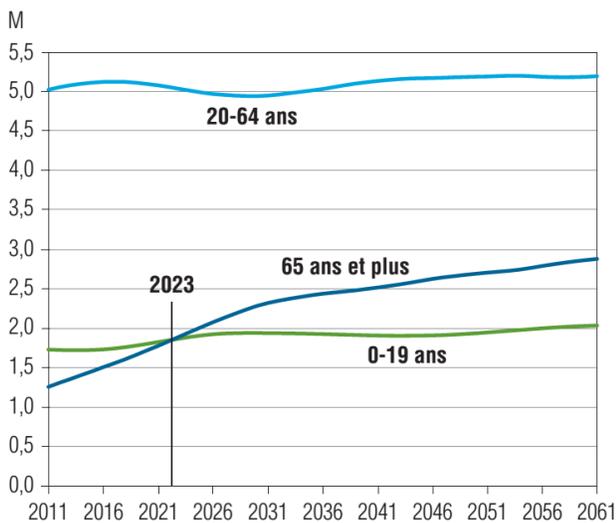
En juillet 2015, Statistique Canada a annoncé que le groupe des 65 ans et plus au Canada était devenu plus nombreux (16,1 %) que celui des jeunes de 0 à 14 ans (16,0 %)¹. Or, au Québec, le nombre de 65 ans et plus a dépassé les 0-14 ans en 2011. On estime même que les 65 ans et plus dépasseront la tranche des 0-19 ans dès 2023, conséquence d'une génération vieillissante de

¹ <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150929/dq150929b-fra.htm>

baby-boomers qui prendra de plus en plus de place dans la démographie des pays industrialisés.

Si cette disproportion entre jeunes et aînés a fait couler beaucoup d'encre dans la presse au cours des derniers mois, il importe de souligner que le nombre de jeunes est appelé à rester constant pour les 50 prochaines années. Les estimations de l'Institut de la statistique du Québec proposent des scénarios où le nombre de jeunes Québécois (0-19 ans) variera sensiblement de 1,7 à 2 millions entre 2011 et 2061². Les 65 ans et plus, quant à eux, passeraient de 1,26 à 2,88 millions sur cette même période, avec un accroissement notable du nombre de 80 ans et plus (de 0,33 à 1,2 million). Une espérance de vie à la naissance de 87,8 ans chez les hommes et de 90,1 ans chez les femmes estimée en 2061 n'est pas étrangère à ces données. La population du Québec passerait de 8,01 à 10,11 millions.

Effectifs de la population selon le groupe d'âge, scénario A – Référence, Québec, 2011-2061



Source: Institut de la statistique du Québec.

Ces analyses nous permettent d'affirmer, d'une part, que les discussions sur le vieillissement de la population et sur son impact sur l'offre de services de loisir à la population ne font que commencer. Le nombre de 65 ans et plus doublera en un peu plus de 20 ans, avant de maintenir une

croissance notable, mais moins forte, de 2041 à 2061. D'autre part, ces gains ne se feront pas au détriment d'autres groupes qui maintiendront, du moins en nombre absolu, une représentation similaire à celle d'aujourd'hui.

Ces changements démographiques auront un impact important sur l'ensemble de la société, suscitant tout aussi bien un débat sur le maintien à domicile et la pression supplémentaire sur le système de santé que la création de nouveaux lieux de socialisation et d'une offre de services renouvelée et novatrice pour la population âgée. Si l'Observatoire a pu relever des efforts importants au cours des dernières années pour améliorer la programmation d'activités organisées, faire face au vieillissement de la population demeurera un défi constant pour les prochaines années.

Force est de constater que beaucoup reste à faire. On observe que l'appréhension du vieillissement fait souvent ressortir les pertes de capacités des aînés, mais on oublie que la très grande majorité des 50 ans et plus sont des baby-boomers pour qui l'activité physique, la pratique libre, l'implication sociale et un certain refus de vieillir sont des caractéristiques importantes qui influent sur la détermination des besoins des aînés d'aujourd'hui et de demain.

Le défi du vieillissement devra être relevé en prenant en compte certains principes, qui se sont dégagés des discussions lors d'une Journée de l'Observatoire sur ce sujet en 2006 :

- Il importe de définir l'offre des services de loisir en fonction des désirs plus qu'en fonction de l'âge.
- Il faut éviter d'associer les personnes âgées à des groupes d'activités trop restreints.
- Règle générale, les aînés vivent leur loisir dans les mêmes lieux, pratiquent les mêmes activités et s'adonnent aux mêmes programmes que l'ensemble de la population : attention aux ghettos !

² <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.pdf>

- Des mesures d'accessibilité particulières peuvent toutefois être requises (horaires, mesures de sécurité, etc.) qui tiennent compte des divers stades de vieillissement et de l'apparition de certaines incapacités.

Ces principes sont toujours d'actualité, se retrouvant dans la littérature³ et dans plusieurs plans d'action, au Québec ou ailleurs.

La démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) a également contribué à faire avancer, du moins localement, les réflexions sur l'offre de services à cette population. Par ailleurs, le discours du loisir public, parfois axé sur la demande croissante des jeunes pour justifier certains investissements et certains programmes, devra être nuancé. La planification et l'aménagement des espaces récréatifs devront laisser plus de place aux adultes et aux aînés, en incluant entre autres des plages horaires accessibles à ces clientèles durant la journée. Les propriétaires et gestionnaires d'arénes, par exemple, devront prendre en compte la pratique des adultes (ligues organisées) et des aînés (patinage libre) dans leurs plans d'affaires. Le défi sera alors de mieux conjuguer les disponibilités de chaque clientèle.

Diversité culturelle et comportements de loisir

Le champ du loisir a souvent été sur la ligne de front de la rencontre des cultures diverses. Cette rencontre ne va pas sans frictions : qu'il s'agisse du voile islamique au soccer, de la séparation des sexes dans les piscines, du soutien de ligues sportives spécifiques à une communauté culturelle, de l'aménagement d'aires de *bocce* (pétanque italienne) dans certains parcs ou de l'intolérance des riverains des parcs aux odeurs de cuisson non familières, la rencontre des cultures n'est pas sans soulever divers enjeux de société. Ceux-ci sont au cœur des arbitrages et des prises de position des organisations de loisir public que certaines situations problématiques requièrent.

³ À ce propos, nous suggérons : [Cochran, Rothschild and Rudick \(2009\), *Leisure Programming for Baby Boomers*](#), Human Kinetic, 224 p.

L'immigration, croissante au Québec notamment à cause de la baisse de natalité, se traduit par l'affluence d'un grand nombre de citoyens qui doivent se refaire des liens sociaux. Si la famille et le groupe d'appartenance (culturel ou religieux) forment le premier terreau fertile, les lieux et les activités publiques de loisir constituent, eux, un terreau facilitant pour l'intégration à la vie commune québécoise.

Utiliser le loisir à cette fin semble essentiel au « vivre ensemble agréable ». Ne pas le faire, c'est considérer la société québécoise comme une juxtaposition de groupes.

Changement du rapport au temps libre

Aux données sur la façon dont on occupe son temps — sujet de la dernière Journée de l'Observatoire qui reprenait l'énorme contribution de Gilles Pronovost sur le sujet⁴ — s'ajoute un changement significatif dans la façon de voir et de vivre le temps lui-même. À l'ère postindustrielle s'installent le « juste à temps », le multitâches et le sens de l'instant.

Dès lors, on peut se demander si la valeur accordée à l'instant présent ne constitue pas la façon actuelle de voir le loisir comme un « moment ». Dans cette perspective, le loisir est davantage *une constellation de moments* pris pour ce qu'ils sont : des instants qui échappent d'une certaine façon aux horaires imposés et aux « pressions » de la vie et qui expriment le « soi ». Si le loisir de la période industrielle se posait comme alternative au travail jugé avilissant et que certains disaient aliénant, est-il possible que le loisir d'aujourd'hui soit un moment opposé aux temps régulés, aux horaires et à la routine ?

Voilà qui expliquerait la croissance de la pratique libre par rapport au loisir programmé et organisé, et la recherche du WOW dans l'expérience de loisir.

⁴ Pronovost, Gilles (2015), *Portail du temps quotidien*, https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw03_0?owa_no_site=3954

« Je » et distanciation des institutions

Le recul du recours aux institutions et la montée du « soi-même » comme moteur des choix et des bénéfices de loisir apparaissent comme une autre tendance fortement illustrée par la pratique libre et la croissance du cocooning. La pratique libre et le cocooning valorisent l'autonomie des personnes et leur redonnent le pouvoir d'initiative sur leur loisir.

Si cette situation n'est pas nouvelle en soi, elle a pour corollaire le désintérêt à l'égard de la structure plus organisée du loisir public au profit d'initiatives plus organiques, moins formelles et spontanées. Ainsi, en plein air, on voit de nombreux groupes s'organiser régulièrement des fins de semaine d'activités sans pour autant recourir aux services publics ou s'incorporer comme clubs de plein air, ce qui était le cas il y a quelque temps. Plusieurs fêtes de voisinage ont lieu sans le soutien des services publics. Des études récentes montrent que le bénévolat informel ou d'initiatives (79 % des Québécois le pratiquent)⁵ est nettement plus important, au Québec, que le bénévolat formel (environ 30 %). Bref, l'autonomie des personnes et des groupes croît, ce qui explique en partie l'essor de la pratique libre, notamment dans les secteurs du plein air et de l'activité physique.

La plupart des politiques de reconnaissance municipales, qui définissent le cadre dans lequel les villes acceptent d'offrir des services à des groupes, exigent de ces groupes une incorporation légale et des structures formelles. Or, comment pourront-elles répondre à ce segment de la société qui adopte un comportement dit « non formalisé » et ne recherche pas a priori la continuité mais l'instantanéité ?

⁵ Thibault, Fortier, Leclerc (2011), *Bénévolats nouveaux, approches nouvelles*, Réseau de l'action bénévole du Québec, <http://www.rabq.ca/app/DocRepository/2/Publications/BNANCompletoL.pdf>, p35.

Priorité de l'expérience sur l'activité elle-même

Aujourd'hui, la qualité de l'expérience de loisir est plus importante que la nature de l'activité. C'est avec qui et dans quel environnement je vis mon loisir qui importe au premier chef. Les gens cherchent à être étonnés, à ne pas seulement jouer un rôle passif et à vivre un moment qu'ils vont se rappeler. Les activités deviennent alors un prétexte pour vivre un moment d'émotion où on veut se sentir bien socialement et physiquement et vivre quelque chose d'unique dont on se souviendra :

Selon Sessoms et Henderson, les approches loisir-temps et loisir-activités tendent à effacer les aspects qualitatifs de l'expérience de loisir. Ces deux approches sont considérées comme trop simples pour définir la complexité du comportement humain. L'approche du loisir en tant qu'expérience peut combler cette lacune. Cette approche émerge de la société postindustrielle où le loisir et le travail sont d'égale importance. Elle reconnaît que le loisir et le travail ne peuvent être considérés séparément, qu'ils peuvent avoir lieu à n'importe quelle heure, et qu'ils dépendent de l'attitude et de l'état d'être des personnes. Le loisir y est perçu comme une expérience personnelle conditionnée par les valeurs de la société⁶.

Pour la majorité de la population, le cadre dans lequel se déroule une activité de loisir est aussi, sinon plus significatif que l'activité elle-même. Avec qui ? Dans quelle ambiance ? À quel rythme ? Ces questions sont dorénavant des composantes de l'offre dont les pourvoyeurs de services devront tenir compte.

Or, notre système de services est largement orienté vers l'offre d'activités allant de l'initiation à la performance sous forme de cours, de ligues, de clubs ou d'associations ayant pour intérêt une ou plusieurs activités. Comment respecter à la fois ceux qui définissent leur loisir dans ce cadre et la

⁶ Fortier, Auger (2006), *Définitions du loisir*, Laboratoire en loisir et vie communautaire et Musée de la civilisation du Québec, 9 pages.

majorité pour qui c'est l'expérience qui prime ? Comment accélérer le virage, sans doute amorcé, pour garder le rythme des citoyens à servir et qui, dans le discours du loisir public depuis des décennies, sont censés être au centre des préoccupations ? On ne parle plus de piscine, mais de centre aquatique. Les moments de patinage libre offerts aux heures favorables à la pratique populaire doivent-ils être prioritaires sur les tournois ou les activités de compétition ? Des lieux de « flânage » doivent-ils faire partie des centres communautaires et des parcs ? Voilà quelques enjeux bien concrets.

L'accessibilité à redéfinir, les non-participants à comprendre

Fortement associée au droit au loisir, la question de l'accessibilité, de la pauvreté matérielle et sociale a toujours été soulevée comme défi du système de loisir public. C'est toujours le cas des décennies plus tard, mais à l'examen des recherches récentes en la matière, il apparaît que des barrières psychosociologiques importantes se dressent entre la personne et l'offre de loisir publique et associative. La non-participation à l'offre publique de loisir tient autant au fait que cette dernière oblige de participer à une certaine forme de loisir dans certaines conditions qu'aux barrières structurales qui s'élèvent devant des personnes⁷. En effet, on a découvert que même si toutes les barrières financières et architecturales étaient levées, même si tout était gratuit et physiquement accessible, il est loin d'être certain que la participation serait assurée. On doit maintenant s'attaquer aux autres obstacles que sont les contraintes intrapersonnelles et les contraintes relationnelles, fortement associées à l'éducation au loisir.

Les contraintes intrapersonnelles se retrouvent dans les caractéristiques psychologiques individuelles qui influencent le développement des préférences de loisir. Par exemple, la timidité, la perception de son corps ou de ses habiletés

peuvent être de puissantes contraintes à la pratique d'activités physiques, sociales et même culturelles.

Les contraintes relationnelles, quant à elles, se définissent par des facteurs sociaux, comme le manque de relations sociales ou, autrement dit, le fait de ne connaître personne avec qui pratiquer son loisir. Or, la solitude et l'isolement constituent le lot de centaines de milliers de personnes et cette problématique ne fera que s'accroître avec les orientations de maintien à domicile des personnes plus âgées.

Sous cet angle, s'intéresser aux non-participants et à l'offre de services aux citoyens est particulièrement porteur. S'attaquer à l'inaccessibilité, c'est dorénavant remettre en question la pertinence de l'offre de services actuelle pour certains groupes de personnes. En ce sens, la pratique libre semble moins porteuse de contraintes.

Les environnements favorables... au jeu

L'expression « environnements favorables » a souvent été associée aux saines habitudes de vie. Si le maintien des efforts pour favoriser l'activité physique restera encore longtemps dans les préoccupations de développement du loisir public, malgré la mise en veilleuse prochaine de l'initiative Québec en Forme, il ne serait pas étonnant que le jeu prenne davantage d'importance dans les discours et les normes sociales associées à l'offre de services. Au lieu de promouvoir l'activité physique par le jeu, on observe au Canada anglais une tendance à faire la promotion du jeu en soi, avec ses nombreux bienfaits.

Le Canada anglais n'est pas tout seul à employer cette stratégie. Au Québec, de nombreuses organisations se sont donné comme mission première de développer la qualité de l'offre de services aux jeunes par le jeu. On parle d'ailleurs

⁷ Thibault, André (2014), *S'attaquer à l'inaccessibilité au loisir sous toutes ses coutures*, Observatoire québécois du loisir, Bulletin vol. 12, n° 3, p. 1.

de plus en plus de « jeu libre », désorganisé, spontané, et on fait le lien facilement entre le jeu et le développement de lieux de pratique libre pour les enfants. Les bienfaits du jeu pour leur développement cognitif, affectif, physique et social sont déjà démontrés, mais la responsabilité des décideurs publics en ce sens reste à affirmer.

C. Conclusion : s'occupera-t-on des enjeux sociaux ?

Comme il a été mentionné au début de ce bulletin, les enjeux sociaux évoqués ne sont pas nécessairement nouveaux, mais ils apparaissent sous un éclairage différent, ce qui permet de mieux décrire leurs conséquences sur le loisir public et de circonscrire plus aisément les pistes d'action.

Toutefois, il y a lieu de s'assurer de la volonté et, dans certains cas, de la capacité du système d'agir de façon préventive et avec vision. On observe en réalité quelques avancées à propos de certains enjeux comme la pratique libre, l'offre aux aînés « boomers », la connaissance des non-participants et l'adaptation de l'offre qui en découle, ainsi que la valorisation du jeu libre.